

Compte rendu du CTL du 24 septembre

FO DGFIP 49 considère que les documents fournis ont plus vocation à faire le procès des directives mises en œuvre par l'administration depuis des années qu'à trouver le moindre commencement réel et sérieux de preuves justifiant les suppressions/restructurations. Pour **FO**, la réduction des dépenses publiques guide la démarche de la direction.

Lors de ce CTL, **FO DGFIP** a dénoncé et condamné la honteuse attitude de la direction départementale qui, pour justifier les restructurations en cours, transfère sur le dos des agents les responsabilités qui lui incombent (sous-effectif organisé, réformes passées, spécialisations...) et les conséquences qui en découlent. C'est une injure faite aux agents des postes en cours de restructuration.

La politique gouvernementale de rigueur et d'austérité, imposée subsidiairement par l'Union Européenne pour satisfaire les marchés financiers, aggravée par la mise en œuvre du pacte de responsabilité signé par la CFDT et l'UNSA trouve ici sa pleine mesure dans les suppressions, restructurations et autres spécialisations de sites et services. **L'exemple des Ponts de Cé évoqué ci-dessous vaut pour toutes les restructurations.**

Nul n'est à l'abri d'une fermeture ou fusion de poste ou service !

Dans les documents remis aux syndicats, l'argumentaire développé par la direction au sujet de la trésorerie des Ponts de Cé vaut pour tous les sites. Que dit ce document : « **le projet** » de suppression (...) **s'inscrit dans une démarche de spécialisation et de resserrement du réseau de la DDFIP** », puis il est précisé « **Trésorerie orpheline (...) la trésorerie des Ponts de Cé a vocation à disparaître** »

Qui a spécialisé ce poste mixte en trésorerie spécialisée impôts pour mieux justifier sa suppression aujourd'hui ? L'ADMINISTRATION !

Ce document affirme plus loin, que la « **spécialisation** » de la trésorerie des **Ponts de Cé** est l'une des causes de sa suppression. Que penser alors du transfert de la mission recouvrement de l'impôt des trésoreries de **Montrevault, Doué** et du **Lion d'Angers** (avant généralisation à toutes les trésoreries mixtes) vers les SIP ? Ce transfert ne s'inscrit-il pas aussi dans une démarche plus globale de « **spécialisation et de resserrement** » du réseau de la DDFIP pour le faire coïncider demain avec la réforme territoriale (9 trésoreries dans le département) ? l'argumentaire stipule ensuite que votre « **objectif est d'optimiser l'offre de service tout en améliorant les conditions de vie au travail des agents** », Comment oser écrire cela alors que déjà dans les SIP, celles-ci sont déjà fortement dégradées (accueil physique et téléphonique...) ? Les agents le savent bien eux, que le transfert de la charge de travail des trésoreries du **Louroux** et des **Ponts de Cé** n'améliorera en rien leurs conditions de travail et l'accueil des contribuables. Un peu de sincérité aurait été de bon aloi !

Optimiser l'offre de service, restructurer, supprimer des trésoreries ou des sites sous prétexte d'améliorer les conditions de vie au travail, cela s'appelle tout simplement réduire la dépense publique, détruire la République, réduire la démocratie !

Enfin, sans vergogne, les documents remis indiquent que « **la trésorerie des Ponts-de-Cé compte 5 agents et souffre de conditions de vie au travail dégradées en raison de difficultés à affecter des agents dédiés à l'accueil du public. Ainsi depuis quelques années, l'effectif de l'équipe est régulièrement abondé en renfort.** »

**Mensonge ! Aucun agent refuse ou rechigne à exercer la mission d'accueil
Hypocrisie ! Qui a supprimé quatre emplois sur le site et réduit les horaires d'ouverture ?
Se gargariser de cette situation voulue, mépriser à ce point ses agents
pour justifier la suppression du site est tout simplement une honte !**

FO DGFIP 49 condamne sans réserve la direction locale qui fait endosser par les agents sa propre responsabilité dans la suppression du site, sous couvert de fallacieux arguments.

Malgré les difficultés de travail inadmissibles dans lesquelles les agents de cette trésorerie (charge de travail, manque d'effectif) ont été abandonnés par l'administration, **FO DGFIP 49** dispose de leurs signatures pour exiger le maintien du site des **Ponts de Cé**. Un sens du service public que l'on aimerait voir développé chez certains décideurs. Ce que veulent nos collègues des **Ponts de Cé**, ce que veulent les agents de tous les sites et services, c'est tout simplement exercer la totalité de leurs missions avec les effectifs correspondant aux besoins.

**OUI AUX AUGMENTATIONS D'EFFECTIFS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL !
NON AUX SUPPRESSIONS DE SITES, AUX RESTRUCTURATIONS ET AUTRES FUSIONS !**

Comment peut-on se moquer ainsi des agents de la DDFiP, tromper les élus, les administrés en indiquant que **« la démarche de resserrement du réseau (...) a pour objectif d'améliorer la qualité du service pour les contribuables. (...) les conditions de vie au travail »**

La véritable raison des suppressions est ailleurs. Il s'agit de rationaliser les implantations immobilières pour faire des économies d'échelles. La suppression des postes de **Candé**, du **Louroux**, de **Pouancé**, des **Ponts de Cé** totalise des économies de **loyers à hauteur de 41 782 €**, de **frais de fonctionnement 21 220 €**. Soit un total de **63 002 €** par an sans compter les frais de personnels qui en découlent.

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage !

Cet argumentaire concernant le site des **Ponts de Cé** vaut pour toutes les restructurations en cours, **Candé**, **Le Louroux**, **Pouancé**, les **SPF de Segré et Baugé**, le **Césame**, le **PCE de Saumur**, transfert de la mission impôt vers les **SIP (Doué, Le Lion, Montrevault)**.

La réduction des dépenses publiques implique des contraintes budgétaires dont les conséquences s'amplifient avec la mise en œuvre du pacte de responsabilité et la politique territoriale (nouvelles communes, loi NOTRe).

Lors de ce CTL la Direction a annoncé que le département ne devrait plus compter que 9 trésoreries. Chacune étant adossée à une communauté de communes. Son objectif est donc de rayer de la carte départementale une quinzaine de trésoreries rurales et urbaines.

Elle a ensuite indiqué que la spécialisation des trésoreries devrait se poursuivre. C'est bien la disparition totale du réseau de l'ex-Trésor Public et la suppression de services de la DDFiP qui sont à l'ordre du jour.

Depuis le mois d'avril, les représentants de la section **FO DGFIP 49** ont rencontré les élus concernés, les collègues et fait signer massivement les pétitions. Force est de constater que ces restructurations se mettent en œuvre contre l'avis des agents, de la population et des élus. Lors de notre entrevue au mois de mai avec **Grégory Blanc** (conseiller départemental et secrétaire départemental du PS), celui-ci nous a laissé entrevoir la possibilité de sauvegarder deux trésoreries sur quatre sans nous préciser lesquelles.

- **FO** (3 voix) a voté contre les suppressions et restructurations,

- **l'entente CGC-UNSA-CFTC** (1 voix) a voté pour les suppressions des 4 trésoreries. Elle s'est abstenue pour les 2 restructurations de SPF, a voté pour le transfert de l'impôt des trésoreries de Montrevault et du Lion, contre le transfert de l'impôt de Doué. Vote logique pour les signataires du pacte de responsabilité et du PPCR.

- **CGT, CFDT et Solidaires** après avoir lu une déclaration liminaire n'ont pas siégé, donc pas voté (c'est leur droit !). La Direction, un brin ironique, a précisé aux membres présents que rien ne s'opposait à la suppression du Louroux-Béconnais, élus et chef de poste étant favorables. Cherchez l'erreur !

Comme le chantait Jackie Quartz, « juste une mise au point »

Comme à son habitude et conformément au mandat reçu aux dernières élections professionnelles, **FO DGFIP 49** a siégé au **CTL du 24 septembre** concernant les restructurations, fidèle à la parole donnée aux élus et aux collègues. FO a siégé pour remettre les vœux des agents, les délibérations ou courriers des élus (Conseillers départementaux, Maires...) ainsi que les pétitions signées massivement par la population pour exiger le maintien des sites. L'ensemble des documents a été annexé au procès verbal de ce CTL. Une copie du dossier a ensuite été transmise au syndicat national FO DGFIP.

Pour **FO DGFIP 49**, se présenter aux élections, c'est défendre les intérêts des agents dans toutes les commissions (CTL, CHS-CT, CAP et CDASS). Être présent à la deuxième convocation d'un CTL, est ce valider les décisions ? Ces commissions sont ce que les syndicats décident qu'elles soient : des structures d'intégration, de caution ou des instances pour défendre les intérêts particuliers et collectifs des agents. Ne pas être présent peut aussi bien signifier « ne pas vouloir se prononcer contre » pour mieux laisser les mains libres à la direction locale de dérouler la politique gouvernementale. Si pour les membres de l'intersyndicale permanente locale (Solidaires, CGT et CFDT) siéger c'est « valider l'ordre du jour » et « acter les suppressions de services », alors que pensent-ils de l'attitude de leurs propres représentants nationaux qui ont demandé avec **FO DGFIP** un rajout au **CTR du 28 septembre** précisément pour que cette instance évoque les restructurations ? Leurs cadres nationaux respectifs ont-ils « acté » et « validé » la suppression des sites du Maine-et-Loire ? **Comprenne qui pourra !**

Puisque année après année les CTL entérinent une réduction constante des moyens et une baisse drastique des effectifs, fidèles à leur principe « siéger c'est acter ou valider les choix de l'administration », Solidaires, CGT et CFDT se doivent d'appliquer jusqu'au bout leur logique et ne plus siéger localement. Dans le même registre, étant aussi opposés aux promotions par liste d'aptitude, pourquoi siègent-ils ? Pour de bonnes raisons sans doute...

Contradiction, contradiction quand tu nous tiens !

Dès l'annonce des suppressions/restructurations par la direction lors du **CTL du 27 avril**, **FO DGFIP49** a rencontré les élus et les collègues des trésoreries concernées. Au mois de mai, le Maire de Pouancé, après l'entrevue avec les responsables FO DGFIP 49, a fait adopter par son conseil municipal une délibération (3 juin) pour exiger le maintien du site. Cette délibération a servi ensuite de support aux autres municipalités du pouancéen et du candéen.

FO DGFIP 49 depuis la fusion DGI/DGCP, comme auparavant **FO Trésor 49**, a toujours combattu, avec les collègues concernés, les suppressions de sites. **Ces derniers peuvent en témoigner.**

Les militants de **FO DGFIP 49**, n'ont aucune leçon à recevoir de ceux qui ont découvert (comme le précise le tract de l'intersyndicale locale) les restructurations du département « **début septembre** » pour entrée dans l'action. Que faisiez-vous les années précédentes ? Y a-t-il un site qui mérite une attention particulière cette année ?

La section FO DGFIP 49 ne se laissera jamais discréditer voire accuser à tort sans répondre.